

17 mai 2018

Journée internationale d'étude Patrimoine mondial UNESCO

International Study Day Unesco world heritage

**L'inscription sur la liste du patrimoine mondial :
quelles connaissances scientifiques et compétences
professionnelles afin d'oeuvrer au repérage, au projet et à la
gestion des biens patrimoniaux ?**

*Registration on the world heritage list: what scientific knowledge
and occupational skills for working in the search, project and management of heritage
property?*

Organisé par
le Laboratoire d'histoire de l'architecture contemporaine (EA7490)
en partenariat avec le Ministère de la Culture,
la Région Grand-Est, la Métropole du Grand Nancy
et l'Association des biens français inscrits au patrimoine mondial



Site Boffrand / école d'architecture de Nancy
1 avenue Boffrand - Nancy

Le patrimoine mondial, un contexte national et international en évolution. Enjeux de connaissance, enjeux de formation

La récente loi Liberté de la création, architecture et patrimoine du 7 juillet 2016 témoigne d'une nouvelle ambition concernant les biens français inscrits sur la liste du patrimoine mondial. Avec l'obligation de la mise en œuvre d'un plan de gestion du bien et le nouveau dispositif des Sites patrimoniaux remarquables, la loi offre aux territoires concernés de nouvelles perspectives de gouvernances, d'animation et de gestion.

Par ailleurs, dans le monde, le nombre de candidatures à une inscription sur la liste du patrimoine mondial continue d'augmenter. Les États parties de l'UNESCO, qui reçoivent ces candidatures émanant de leurs territoires, tiennent à jour une liste indicative de biens qu'ils ont l'intention de proposer à l'inscription dans les années à venir. Ces candidatures posent, de façon critique, la question de la définition de la valeur universelle exceptionnelle du bien considéré.

De la définition à la gestion d'un bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial, quelles sont les nouvelles pratiques mais aussi les évolutions des compétences professionnelles impliquées ? De nouveaux champs d'activités économiques et d'expertise semblent de fait émerger, impliquant des compétences et des savoir-faire nouveaux, notamment en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage.

Aussi, le Laboratoire d'histoire de l'architecture contemporaine, installé au sein de l'École nationale supérieure d'architecture de Nancy, propose d'ouvrir un espace d'échanges et de recherche afin d'explorer l'ensemble de ces questionnements. Fondé sur le partage d'expériences entre acteurs académiques, économiques et politiques, il vise à dresser un état des connaissances scientifiques et des compétences professionnelles impliquées dans ces processus. Cet état de l'art et sa mise en perspective critique pourront alimenter utilement de futures pistes de recherches et d'enseignements pour des formations professionnelles visant à répondre aux enjeux du patrimoine mondial.

Au cours de cette première journée d'étude sur le patrimoine mondial, qui s'inscrit dans le contexte de l'année européenne du patrimoine culturel, seront présentées huit communications retenues par un comité scientifique *ad hoc*. Développant des approches monographiques ou comparative de biens inscrits ou de projet d'inscription au patrimoine mondial, ces communications s'organisent autour des trois sessions thématiques traitant successivement des outils de protection réglementaires, des plans de gestion et de la valeur universelle exceptionnelle. Imaginaires collectifs et limites du patrimoine mondial seront débattus lors d'une table ronde conclusive qui nous éclairera sur les enjeux à prendre en compte pour la formation au patrimoine mondial.

Joseph Abram

Lorenzo Diez

Pierre Maurer

Programme

9h00

Accueil, ouverture de la journée d'étude

Hélène Vacher, directrice LHAC - ENSArchitecture Nancy

Catherine Coutant, administratrice, Association des biens français inscrits au patrimoine mondial

André Rossinot, président, Métropole du Grand Nancy

Mireille Gazin, conseillère régionale, Région Grand Est

Christine Richet, directrice du pôle patrimoine, DRAC Grand Est



Session 1

Les outils de protections réglementaires : articulation, application et mise à jour

Regulatory protection tools: articulation, application and updating

(présidente de session: Aurélie Husson)

9h20

Communication 1

Patrimoine mondial et protection de l'environnement, l'exemple de Völklingen (Allemagne)

World heritage and environmental protection, the example of Völklingen (Germany)

Julia Gartner-Negrin / Axel Böcker

9h40

Communication 2

La modification du Site Patrimonial Remarquable de l'ancienne Juridiction de Saint-Emilion : reconsidérer l'outil réglementaire au regard des principes fondateurs de la VUE (France)

Modification of the Remarkable Patrimonial Site of the former Jurisdiction of Saint-Emilion: reconsider the regulatory tool with regard to the founding principles of the VUE (France)

Romain Gallitre / Sonia Fontaine

10h00 Echanges

10h30 Pause

Session 2

Le plan de gestion: modèle de gouvernance et appropriation

The management plan: model of governance and appropriation

(président de session: Pierre Maurer)

11h00

Communication 3

Le patrimoine ibadite de la vallée du M'Zab : Action publique et politiques de sauvegarde (Tunisie)

The Ibadite Heritage of the M'Zab Valley: Public Action and Safeguard Policies (Tunisia)

Houda Ben Younes

11h20

Communication 4:

Plan de gestion : un fondement à l'action, un référentiel commun pour une responsabilité partagée ? Une comparaison entre le site du Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais et le Val de Loire-Patrimoine Mondial (France)

Management plan: a foundation for action, a common reference for shared responsibility? A comparison between the Mining Basin site of Nord-Pas-de-Calais and the Loire Valley-World Heritage (France)

Laura Verdelli / Isabelle Longuet (Raphaël Alessandri)

11h40

Communication 5:

Sites du patrimoine mondial et tourisme. L'étude de cas de Cinque Terre (Italie)

World Heritage Sites and Tourism. The Case Study of Cinque Terre (Italy)

Viola Bertini (communication en anglais)

12h00 Echanges

12h30 Pause déjeuner

Session 3

La valeur universelle exceptionnelle, une valeur à définir : enjeux et méthode*Outstanding universal value, a value to be defined: issues and method*

(présidente de session: Hélène Vacher)

14h00

Communication 6

Valeur universelle exceptionnelle: risques et potentiels*Outstanding universal value: risks and potential*

James White

14h20

Communication 7

L'élaboration de propositions d'inscriptions au patrimoine mondial : l'approche méthodologique de CRATerre*The development of World Heritage nominations: CRATerre's methodological approach*

Sébastien Moriset (Thierry Joffroy / Bakonirina Rakotomamonjy)

14h40

Communication 8

Définition de la valeur universelle exceptionnelle de Tanger et approche comparative*Definition of Outstanding Universal Value of Tanger and Comparative Approach*

Philippe Revault

15h00 Echanges

15h30 Pause

Table ronde

Images collectives et limites du patrimoine mondial: former des experts pour qui? Pourquoi? Comment?*Group imaginaries and World Heritage limits: training experts for whom? Why? and how?*

(président de session: Lorenzo Diez)

16h00

Cécile Olive-Garcia, Conseil départemental du Puy-de-dôme, (France)

Barbara Rief-Vernay, Université technique de Vienne (Autriche)

Francesco Bandarin, conseiller auprès du directeur du patrimoine mondial (France)

Claudine Deom, Université de Montréal (Québec)

Mickaël Colin, Bureau d'étude Grahal (France)

17h00

Echanges

17h30

Conclusions-perspectives par Paolo Cecarrelli, Université de Ferrare

18h30

Visite de la place Stanislas (Vincent Bradel, enseignant-chercheur ENSA Nancy) et réception à l'hôtel de ville

Session 1**Les outils de protections réglementaires : articulation, application et mise à jour***Regulatory protection tools: articulation, application and updating*

(présidente de session: Aurélie Husson)

Élaboration et suivi d'un outil de protection règlementaire dans le périmètre d'un bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO : quels enjeux et outils spécifiques en France et dans le monde ? Quelles complémentarités avec le plan de gestion ? Quels résultats dans la gestion et de la vie d'un bien ? Les usages actuels et futurs du bien, la création architecturale contemporaine ainsi que les problématiques soulevées par la conservation, la réhabilitation et la transformation des édifices dans les périmètres protégés peuvent ici être abordés.

Development and monitoring of a regulatory protection tool in the perimeter of a property inscribed on the World Heritage List by UNESCO: what specific issues and tools in France and in the world? What complementarities with the management plan? What results in the management and life of a property? Current and future uses of the property, contemporary architectural creation and the issues raised by the conservation, rehabilitation and transformation of buildings in the protected perimeters can be discussed here.

**Communication 1**

Titre

Patrimoine mondial et protection de l'environnement, l'exemple de Völklingen (Allemagne)*World heritage and environmental protection, the example of Völklingen (Germany)*

Proposée par:

Julia GARTNER-NEGRIN, architecte du patrimoine,
adjointe au chef de bureau de la protection et de la gestion des espaces
au sein de la direction générale des patrimoines du ministère de la Culture

Axel BÖCKER, Conservateur,
Ministère de l'Éducation et de la Culture de la Sarre, Service du Patrimoine historique

Résumé

Pour gérer les interventions au sein de la zone cœur d'un bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial, il existe des outils qui ont pu faire leurs preuves. En général, on rencontre peu de problèmes fondamentaux dans cet espace protégé, malgré l'absence de plan de gestion pour les biens plus anciens.

L'intégration d'un bien UNESCO dans son environnement bâti et paysager est un sujet bien plus complexe. Les biens allemands inscrits plus récemment sont tous dotés d'une zone tampon afin de garantir une protection de leur environnement.

En France, les zones tampons des biens inscrits apparaissent pour la plupart insuffisamment dimensionnées pour garantir la valeur universelle exceptionnelle ainsi que l'intégrité et l'authenticité des biens. La nouvelle loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) du 7 juillet 2016 inscrit dans la législation (code du patrimoine) la nécessité d'élaborer des plans de gestion et des zones tampons.

En Allemagne, les zones tampons ne relèvent d'aucune obligation légale. Par conséquent, il convient de s'interroger sur la pertinence de l'étude d'impact environnementale, telle qu'elle existe, dans sa capacité à traiter un sujet aussi vaste que le patrimoine mondial.

Du fait de l'administration fédérale de l'Allemagne, les zones tampons figurent de façon différente dans le processus de projet. Pour la réalisation de grands projets d'aménagement ou de construction, l'élaboration d'une «Umweltverträglichkeitsprüfung (UVP)», sorte d'étude d'impact environnemental, est requise. Dans le cadre de cette UVP, l'impact sur les biens culturels et monuments existants est étudié de la même façon que l'impact sur d'autres éléments, tels que la flore, la faune ou les paysages. La perte d'un bien culturel, du fait des caractéristiques

téristiques intrinsèques et fragiles de ce dernier, ne peut être contrebalancée par des mesures compensatoires, comme ce peut être le cas lors d'intervention sur des éléments naturels (par exemple, remplacement de boisements par d'autres, éventuellement sur un site distant). De plus, des changements et modifications dans l'environnement d'un bien amènent régulièrement des débats et conflits, malgré un bon fondement juridique existant.

L'exemple de l'usine sidérurgique de Völklingen dans la Sarre, inscrite sur la liste du patrimoine mondial en 1994, a permis de démontrer la complexité de création d'une zone tampon *a posteriori*. Jusqu'à aujourd'hui, les seuls outils à disposition du Land de la Sarre pour gérer l'environnement du bien sont les outils juridiques de protection patrimoniale de droit commun.

Un projet du ministère de l'Éducation et de la Culture du Land de la Sarre, en collaboration avec l'université technique du Land Brandebourg à Cottbus, dans le cadre de son master international Heritage Studies, doit désormais permettre d'élaborer une méthodologie pour la délimitation d'une zone tampon, et la définition de son contenu. Les objectifs de planification doivent également être travaillés.

Une comparaison transfrontalière France - Allemagne concernant les zones tampons et leur élaboration pourra définir une méthodologie qui pourra permettre la mise en place d'une formation des professionnels des deux pays.

Résumé:

Für die Steuerung der Aktivitäten auf der Fläche eines Welterbes gibt es in zumeist ein bewährtes Instrumentarium. Auch wenn manche älteren Welterbestätten noch keinen Managementplan verabschiedet haben, bestehen hier in der Regel nur selten grundsätzliche Probleme.

Komplexer sieht dies bei der Einbindung der Welterbestätten in die Umgebung aus. Die in jüngerer Zeit aufgenommenen Welterbestätten in Deutschland haben zur Sicherung des Umgebungsschutzes alle eine Pufferzone.

In Frankreich sind die existierenden Pufferzonen in den meisten Fällen ungenügend, um die Integrität und Authentizität des Outstanding Universal Values zu gewährleisten. Das neue Gesetz „pour la liberté de la création, architecture et le patrimoine (LCAP) des 7 Juli 2016“ bindet nun die Pufferzonen und den Managementplan in das französische Denkmalschutzgesetz ein. Da Pufferzonen keine ökonomischen Aufgaben sind, stellt sich immer mehr die Frage, ob die Umweltverträglichkeitsprüfung in ihrer bestehenden Struktur ausreichend ist, das Thema Welterbe zu behandeln.

Die Pufferzonen der Welterbestätten in Deutschland sind wegen der föderalen Struktur auf unterschiedliche Weise in die Bauleitplanung eingebunden. Bei größeren Projekten wird dabei in der Regel eine Umweltverträglichkeitsprüfung UVP erforderlich, bei der die in einem Planungsraum vorhandenen Kulturgüter gleichwertig neben den anderen Schutzgütern stehen. Aufgrund ihrer Wesensart kann der Verlust von Kulturgütern nicht wie im Naturschutz durch Ausgleichsmaßnahmen kompensiert werden. Veränderungen in der Umgebung führen trotz der guten gesetzlich fundierten Ausgangslage regelmäßig auch bei den Welterbestätten zu erheblichen Konflikten.

Anhand des Welterbes Völklinger Hütte, das 1994 in die Liste der UNESCO aufgenommen worden ist, kann Komplexität der nachträglichen Implementierung einer Pufferzone gezeigt werden. Bis dato stehen bei Veränderungen in der Umgebung der Völklinger Hütte lediglich die Instrumentarien des Saarländischen Denkmalschutzgesetzes zur Verfügung.

In einem Projekt des Ministeriums für Bildung und Kultur in Zusammenarbeit mit der BTU Cottbus im Rahmen des internationalen Studiengangs Heritage Studies soll nun ein Vorschlag für eine Abgrenzung der Pufferzone und eine Bestimmung der Inhalte wie auch planerischer Zielsetzungen erarbeitet werden.

Der länderübergreifende Vergleich zwischen Frankreich und Deutschland in Bezug auf Pufferzonen und deren Ausarbeitung könnte eine Methodologie aufzeigen, die zur beruflichen Weiterbildung für Sachkundige in beiden Ländern verwendet werden kann.

Communication 2

Titre

La modification du Site Patrimonial Remarquable de l'ancienne Juridiction de Saint-Emilion : reconsidérer l'outil réglementaire au regard des principes fondateurs de la VUE (France)

Modification of the Remarkable Patrimonial Site of the former Jurisdiction of Saint-Emilion: reconsider the regulatory tool with regard to the founding principles of the VUE (France)

Proposée par:

Romain GALLITRE, chargé d'urbanisme à la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais, représentant de la Maîtrise d'Ouvrage

Sonia FONTAINE, paysagiste DPLG en charge de la Mise à jour de la carte des protections paysagères du SPR, et représentante de l'équipe de maîtrise d'œuvre

Résumé

L'ancienne juridiction de Saint-Emilion a été inscrite sur la liste du Patrimoine Mondial par l'UNESCO en 1999, au titre de paysage culturel. Il avait alors été choisi d'établir une ZPPAUP comme outil de protection du bien. Adoptée en 2007, elle a ensuite été transformée en AVAP en juillet 2016.

Ces deux outils réglementaires, ainsi que les dynamiques locales (construction de chais contemporains spectaculaires) ont eu tendance à focaliser l'attention des acteurs locaux sur la dimension architecturale de ce territoire aux dépens de ses caractéristiques paysagères dont la traduction réglementaire ne traduit pas suffisamment la dimension évolutive. Face à ce constat, la Communauté de Communes a décidé de lancer, en 2017, une procédure visant à modifier la carte des protections paysagères de ce qui est désormais un Site Patrimonial Remarquable (SPR).

Le travail mené dans le cadre de cette mise à jour s'articule donc autour de trois grands axes de réflexion :

- La reconnaissance partagée des valeurs paysagères du Bien, en lien avec ses critères d'inscription et la VUE,
- L'analyse des modifications paysagères en cours et leur mise en perspective avec les principes fondateurs de la VUE,
- La nécessité de (re)construire un cadre réglementaire qui puisse dépasser la notion de préservation pour se projeter sur celles de valorisation et de développement, l'objectif étant dès lors de prendre en compte le principe d'évolution lente des paysages culturels, sans pour autant altérer les principes fondateurs de la VUE.

Si ce travail a pour finalité de délimiter graphiquement les marqueurs et ensembles paysagers ayant vocation à être protégés, il est donc aussi l'occasion pour les acteurs du territoire (techniciens, élus, représentants de la profession viticole et viticulteurs) de reconsidérer les valeurs qui ont présidé à l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial et de s'interroger sur la gestion globale du bien au-delà de la simple traduction réglementaire.

Enfin, cette démarche de mise à jour du SPR est également l'occasion de replacer la communauté locale au cœur des enjeux de gestion du Bien en renforçant notamment le rôle de la Commission Locale du SPR composé d'élus, techniciens, représentants de la profession viticole et représentants des services de l'Etat.

Summary

The former jurisdiction of Saint-Emilion was inscribed on the World Heritage List by UNESCO in 1999 as a cultural landscape. He was then chosen to establish a ZPPAUP as a tool for protecting the property. Adopted in 2007, it was later converted into AVAP in July 2016.

These two regulatory tools, as well as the local dynamics (construction of spectacular contemporary cellars) have tended to focus the attention of local actors on the architectural dimension of this territory at the expense of its landscape features whose regulatory translation does not sufficiently reflect the evolutionary dimension. In view of this, the Community of Communes decided to launch, in 2017, a procedure to modify the landscape protection map of what is now a Remarkable Patrimonial Site (SPR).

The work carried out as part of this update is organized around three main themes:

- *The shared recognition of the landscape values of the property, in relation to its inscription criteria and the OUV,*
- *Analysis of current landscape changes and their perspective with the founding principles of the OUV,*
- *The need to (re) build a regulatory framework that can go beyond the notion of preservation to project on those of valorisation and development, the objective being therefore to take into account the principle of slow*

evolution of cultural landscapes, without however, to alter the founding principles of the OUV.

If the purpose of this work is to delineate graphically the markers and landscape groups that have to be protected, it is also an opportunity for the actors of the territory (technicians, elected officials, representatives of the wine profession and winemakers) to reconsider the values that presided over the inscription on the World Heritage list and wondered about the overall management of the property beyond the simple regulatory translation.

Finally, this process of updating the SPR is also an opportunity to put the local community at the heart of the management issues of the property by strengthening the role of the local committee of the SPR composed of elected officials, technicians, representatives of the profession, winegrowers and representatives of the State services.

Bibliographie sommaire :

- Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine du Grand St-Emilionnais
- Patrimoine et paysages culturels. Actes du colloque international de Saint-Émilion (30 mai-1er juin 2001). Éditions Confluences, Renaissance des cités d'Europe, octobre 2001, 354 p. (« Des lieux et des liens »).
- La juridiction de Saint-Emilion (Gironde), Patrimoine mondial de l'UNESCO, Enjeux et propositions, Ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale des patrimoines, Inspection des patrimoines, 2014, 22p.
- Vignobles et villages de l'ancienne Juridiction de S-Emilion, Dossier de présentation en vue de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de paysage culturel, 103p.
- Plan de gestion de l'ancienne juridiction de St-Emilion, Grahal SARL, 2013, 150p.

Session 2**Le plan de gestion: modèle de gouvernance et appropriation***The management plan: model of governance and appropriation*

(président de session: Pierre Maurer)

Élaboration et animation d'un plan de gestion *a priori* ou *a posteriori* de l'inscription d'un bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO : quelles méthodes d'élaboration ? Quelles innovations en matière d'outils, d'actions et de suivi ? Des retours ainsi que des comparaisons sur la méthode de construction d'un plan de gestion seront les bienvenues. De plus, il sera intéressant de comprendre comment les services des municipalités ou de l'État sont structurés pour mener à bien ce travail de gouvernance et quels moyens de communication sont mis en œuvre pour faciliter l'appropriation.

Development and animation of a management plan a priori or a posteriori of the inscription of a property inscribed on the World Heritage List by UNESCO: what methods of elaboration? What innovations in tools, actions and monitoring? Returns and comparisons on how to build a management plan will be welcome. In addition, it will be interesting to understand how municipal or state services are structured to carry out this governance work and what means of communication are implemented to facilitate ownership.

**Communication 3**

Titre

Le patrimoine Ibadite de la vallée du M'Zab : Action publique et politiques de sauvegarde (Tunisie)*The Ibadite Heritage of the M'Zab Valley: Public Action and Safeguard Policies (Tunisia)*

Proposée par:

Houda BEN YOUNES, architecte et doctorante en architecture, Ecole Nationale d'Architecture et d'Urbanisme de Tunis, Tunisie.

Résumé

Depuis la classification de la vallée du M'Zab au patrimoine national puis mondial de l'UNESCO en 1982, plusieurs mosquées historiques qui témoignent du rôle social et économique que jouait ce patrimoine Ibadite depuis des siècles, ont été restaurées par des institutions publiques, des associations culturelles et même par des locaux. Ces opérations de valorisation ont certainement contribué à perpétuer les références dominantes et les lieux de mémoire de la communauté Ibadite, attachée aux symboles forts de l'identité Mozabite, mais elles ont également répondu à des besoins et à des usages contemporains, en renforçant la vocation touristique nationale et internationale du M'Zab, célèbre par l'harmonie de son architecture authentique.

Aujourd'hui, nous assistons à une prolifération de nouvelles mosquées dont l'architecture rompt totalement avec le caractère de l'espace de culte ibadite mozabite. Par ailleurs, la question de la patrimonialisation de la vallée entraîne diverses difficultés que le gouvernement et les institutions locales peinent à résoudre. En effet, le classement de la vallée a permis une certaine prise de conscience par la Wilaya de la valeur d'un tel patrimoine, engendrant une série d'infrastructures visant à valoriser son architecture (dont l'actuel Office de Protection et de Promotion de la vallée du M'Zab). Cette organisation a pour but premier de protéger et de restaurer le patrimoine urbain, mais elle ne jouit que d'un pouvoir consultatif au regard des nouvelles constructions initiées par le ministère de la culture. Ce dernier, conscient de la notoriété d'un patrimoine classé à l'UNESCO, n'a de cesse de vouloir promouvoir une telle culture millénaire au détriment de son aspect local...

Cette communication tentera, donc, de mettre en exergue la politique de préservation du patrimoine Ibadite dans la vallée du M'Zab et d'analyser son impact sur les conditions de vie de la société Mozabite.

Summary :

Since the classification of the M'Zab Valley as a national and then a UNESCO World Heritage Site in 1982, several historic mosques that bear witness to the social and economic role played by this Ibadite heritage for centuries have been restored by public institutions, cultural associations and even by local people. These valorization operations have certainly contributed to perpetuating the dominant references and places of memory of the Ibadite community, attached to the strong symbols of the Mozabite identity, but they have also responded to contemporary needs and uses, strengthening the vocation National and international tourist attraction M'Zab, famous for the harmony of its authentic architecture.

Today, we are witnessing a proliferation of new mosques whose architecture totally breaks with the character of Ibadite Mozabite worship space. In addition, the question of the heritage of the valley brings with it various difficulties that the government and local institutions are struggling to solve. Indeed, the classification of the valley has allowed a certain awareness by the Wilaya of the value of such a heritage, generating a series of infrastructure to enhance its architecture (including the current Office of Protection and Promotion of the valley of M'Zab). The organization's primary purpose is to protect and restore urban heritage, but it has only advisory power over new construction initiated by the Ministry of Culture. The latter, aware of the notoriety of a heritage listed at UNESCO, is constantly trying to promote such a thousand-year-old culture to the detriment of its local aspect ...

This paper will try, therefore, to highlight the policy of preservation of Ibadite heritage in the M'Zab valley and analyze its impact on the living conditions of the Mozabite society.

Bibliographie sommaire :

- Azzoug, R. (2002), Ghardaia, la ville la plus encombrée du sud, dans El Watan, Alger.
- Ballalou, Z. « Revitalisation urbaine pour la sauvegarde du patrimoine : cas de la vallée du M'Zab », <http://openarchive.icomos.org/1401/9/zouhir%20ballalou.pdf>.
- Benkari, N. (2004), L'architecture des mosquées Ibadites au MZab, à Jerba et en Oman : lecture des principes de conception et de construction, Thèse de doctorat en Urbanisme, Université Grenoble II- Pierre Mendès, France.
- Benyoucef, Brahim, (2010), Le M'Zab, Parcours millénaire, éditions Alpha, Alger.
- Donnadiou C. et P., Didillon H. et J.M., (1986), Habiter le désert, les maisons mozabites, Mardaga, Bruxelles.
- Koumas A. Nafa C., (2003), L'Algérie et son patrimoine, dessins français du XIXe siècle, Monum, éditions du patrimoine.
- Potie P, Baudouri R, Ravéreau A (2003), « L'atelier du désert », Parenthèses, Marseille.
- Ravéreau, A. (1981), Le M'Zab, une leçon d'architecture, Ed. Sindbad, Paris.
- Roche, M. (1973), Le M'Zab, architecture Ibadite en Algérie, Ed. Arthaud.
- Triki, M. Et Bouzid, K. (1989), «Al Mi`mâr Wa'l Mumârassa Al Ijtimâ` iyya : Mîzâb Baîna Al Mâdî Wa'L-Hâdir » (L'architecture et la pratique sociale : Le M'Zab entre le passé et le présent). Institut Technologique d'Architecture et d'Urbanisme de Tunis (I.T.A.U.T), Tunis.

Communication 4

Titre

Plan de gestion: un fondement à l'action, un référentiel commun pour une responsabilité partagée ? Une comparaison entre le site du Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais et le Val de Loire-Patrimoine Mondial (France)

Management plan: a foundation for action, a common reference for shared responsibility? A comparison between the Mining Basin site of Nord-Pas-de-Calais and the Loire Valley-World Heritage (France)

Proposée par:

Raphaël ALESSANDRI, Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais

Isabelle LONGUET, directrice, Mission Val de Loire-Patrimoine Mondial

Laura VERDELLI, enseignant-chercheur, Université de Tours

Résumé

Cette communication retracera, en les comparant, les processus d'élaboration et d'animation des plans de gestion des deux sites concernés. En détaillant les méthodes d'élaboration, les innovations en matière d'outils, d'actions et de suivi, nous souhaitons montrer les retours des décideurs et des usagers des sites, via leur coopération et les retombées des différentes actions de sensibilisation et de participation mises en œuvre. Le point fort de la présentation sera articulé autour des dispositifs et démarches mis en œuvre par les deux structures préposées à la gestion du bien afin d'assurer la prise en compte des Valeurs de l'inscription de manière capillaire et systématique dans les outils de planification stratégique des territoires. Cette prise en compte est considérée comme un levier nécessaire (quoique pas nécessairement suffisant) afin que la VUE devienne une « évidence » et leurs phases d'élaboration un outil puissant de communication et de sensibilisation.

Summary

This communication will retrace, by comparing them, the processes of elaboration and animation of the management plans of the two sites concerned. By detailing the methods of development, innovations in tools, actions and monitoring, we want to show the feedback of decision makers and users of the sites, through their cooperation and the benefits of the various actions of awareness and participation implemented. The highlight of the presentation will be articulated around the devices and approaches implemented by the two structures responsible for the management of the property to ensure the inclusion of the Values of the inscription in a capillary and systematic way in the planning tools territorial strategy. This consideration is seen as a necessary (though not necessarily sufficient) lever for the OUV to become «obvious» and their development phases a powerful tool for communication and awareness.

Bibliographie sommaire:

- Alessandri, R., 2014, Le Bassin Minier du Nord-Pas de Calais, la place de la planification dans le Plan de gestion UNESCO. Dans : Planification urbaine et patrimoine mondial, Actes du Séminaire technique du 22.01.2014. Association des biens français du patrimoine mondial.
- Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention Européenne du Paysage, Conseil de l'Europe. Clarke de Dromantin, X., 2004, Bassin Minier UNESCO, un paysage culturel évolutif. Projet de fin d'études (PFE) de la formation des Architectes et Urbanistes de l'Etat (AUE).
- Fowler, P.J., 2003, World Heritage Cultural Landscapes 1992-2002. Paris : Unesco.
- Paysages culturels au XXI siècle, Paysages culturels, législations, gestion et participation du public : le patrimoine, défi de la citoyenneté, Xe Séminaire International Forum UNESCO Université et Patrimoine.
- Mission Val de Loire – Patrimoine Mondial : Universités d'été, Cahiers, Ateliers Plan de gestion.
- Patou, M., Alessandri, R., La candidature du Bassin minier : interprétation(s) et contenus.
- Plan de gestion du Val de Loire-Patrimoine Mondial.
- Plan de gestion du Bassin Minier Nord-Pas de Calais.
- Watremez, A. 2013, Les plans de gestion patrimoine mondial de l'Unesco : un outil de développement territorial au service des collectivités locales ? », La Lettre de l'OCIM, 149.

Communication 5

Titre

Sites du patrimoine mondial et tourisme. L'étude de cas de Cinque Terre (Italie)

World Heritage Sites and Tourism. The Case Study of Cinque Terre (Italy)

Proposée par:

Viola BERTINI, Ph.D. architect, research fellow at IUAV University of Venice, Italie

(communication en anglais)

Résumé

Le document proposé vise à discuter de la relation entre les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et le développement du secteur du tourisme à travers l'étude de cas spécifique de Cinque Terre en Italie.

Les Cinque Terre ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1997 en tant que «paysage culturel», étant l'un des premiers sites à figurer dans cette catégorie. Deux ans plus tard, en 1999, la création du parc national des Cinque Terre suivait dans le but de gérer et de préserver le territoire. En conséquence, le site a commencé à être connu dans le monde entier comme une attraction touristique principale.

Le parc national estime qu'en 2016, environ 2 millions de personnes ont visité les cinq villages. Selon cette estimation, il y avait environ 515 touristes pour chaque résident: une proportion qui montre comment le phénomène du développement du tourisme a maintenant atteint un point critique.

L'article analyse la transformation qui a eu lieu sur le territoire, en explorant, avec des diagrammes et des cartes, à la fois les opportunités et les risques impliqués par le développement du tourisme dans la région. D'une part, l'augmentation du tourisme à Cinque Terre représente une opportunité de développement local. D'autre part, le flux touristique exerce une pression sur un territoire extrêmement fragile qui doit être constamment entretenu afin de préserver ses principales caractéristiques, c'est-à-dire les caractéristiques sur la base desquelles l'UNESCO a déclaré sa valeur exceptionnelle. Un paradoxe se produit maintenant: les Cinque Terre ont été répertoriées dans la WHL dans le but d'améliorer et de préserver un paysage culturel qui, en partie suite à l'inscription de l'UNESCO, est en danger en raison du développement touristique qui a suivi.

La situation actuelle appelle de nouvelles stratégies pour gérer l'équilibre complexe entre préservation et valorisation du territoire. La quasi-superposition des limites du site de l'UNESCO avec celles du Parc National offre ici l'opportunité d'introduire de nouveaux outils de suivi et de traitement des transformations sociales, économiques et territoriales du site.

L'article conclut en discutant des principales actions entreprises par le Parc National en ce sens et de leur efficacité, afin de vérifier si les outils réglementaires expérimentés à Cinque Terre pourraient être un modèle à tester dans d'autres sites de l'UNESCO qui connaissent une situation similaire.

Summary

The proposed paper aims at discussing the relationship between the properties inscribed on the UNESCO World Heritage List and the development of tourism sector through the specific case study of Cinque Terre in Italy.

Cinque Terre were inscribed on the World Heritage List in 1997 as 'cultural landscape', being one of the first sites to be listed in this category. Two years later, in 1999, the creation of the National Park of Cinque Terre followed with the purpose of managing and preserving the territory. As a consequence, the site started to be known worldwide as a main tourist attraction.

The National Park estimated that in 2016 about 2 million people visited the five villages. According to this estimate, there were about 515 tourists for each resident: a proportion that highlights how the phenomenon of tourism development has now reached a critical point.

The paper analyses the transformation that occurred in the territory, exploring, with diagrams and maps, both the opportunities and risks implied by the development of tourism in the area. On the one hand, the increase in tourism in Cinque Terre represents an opportunity of local development. On the other hand, the tourist flow exerts pressure on an extremely fragile territory that needs to be constantly maintained in order to preserve its main characteristics, i.e. the features on the base of which UNESCO declared its outstanding value. A paradox now occurs: Cinque Terre were listed in the WHL with the purpose of enhancing and preserving a cultural landscape that now, in part as a consequence of the UNESCO listing itself, is in danger due to the touristic development that followed.

The current situation calls for new strategies for managing the complex balance between territorial preservation and valorisation. The almost overlapping of the boundaries of the UNESCO site with those of the Natio-

nal Park offers here a chance to introduce new tools for monitoring and addressing the social, economic and territorial transformations involving the site.

The paper concludes discussing the main actions that the National Park is undertaking in this direction and their efficacy, in order to verify if the regulatory tools experimented in Cinque Terre could be a model to be tested in other UNESCO sites which suffer a similar situation.

Bibliographie sommaire:

- De Marco L. and Stovel H., 'Cinque Terre: a landscape carved from stone', *World Heritage Review*, no. 33, 2003, pp. 54-65.
- Fowler P. J., *World Heritage Cultural Landscapes, 1992-2002*, Paris, UNESCO World Heritage Centre, 2003.
- Head L., *Cultural landscapes and environmental change*, New York, Oxford University Press, 2000.
- Longstreth R. (ed.), *Cultural Landscapes: Balancing Nature and Heritage in Preservation Practice*, NED, University of Minnesota, 2008.
- Pressouyre L. and Penna M. T., *The World Heritage Convention, twenty years later*, Paris, UNESCO Publishing, 1996.
- Ringer G., *Destinations: Cultural Landscapes of Tourism*, Hoboken, Taylor and Francis, 2013.
- Taylor K. et. al., *Conserving Cultural Landscapes. Challenges and New Directions*, London, Routledge, 2015.

Session 3**La valeur universelle exceptionnelle, une valeur à définir : enjeux et méthode***Outstanding universal value, a value to be defined: issues and method*

(présidente de session: Hélène Vacher)

Repérages et élaboration d'un projet d'inscription d'un bien sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO : quelle démarche scientifique mener ? Comment faire émerger la valeur universelle exceptionnelle ? En quoi ce travail repose sur des connaissances et des savoir-faire spécifiques ?

Il s'agira également d'interroger la démarche de reconnaissance préliminaire à une inscription sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO : en quoi est-ce significatif pour une collectivité qui s'engage dans cette démarche, au regard des outils de protection et de valorisation existants ?

Tracking and elaboration of a project for the inscription of a property on the World Heritage List by UNESCO: what scientific approach to take? How to bring out Outstanding Universal Value? How is this work based on specific knowledge and know-how?

It will also question the process of recognition preliminary to a listing on the World Heritage List by UNESCO: how is it significant for a community that is committed to this approach, in terms of protection tools? and valuation?

**Communication 6**

Titre

Valeur universelle exceptionnelle, risques et potentiels*Outstanding universal value: risks and potential*

Proposée par:

James David WHITE, architecte/chercheur, Royaume-Uni

Résumé

VUE: CONCEPT, OBJECTIFS ET RISQUES

La valeur universelle exceptionnelle (VUE) est un concept central de la théorie du patrimoine mondial de l'UNESCO (WH). Ce concept comporte de nombreux objectifs positifs, permettant principalement l'identification et la sauvegarde du patrimoine en péril, ainsi que la conservation de données historiques et de données précieuses, pour les générations futures.

Cependant, le simple fait d'isoler sélectivement - bien qu'avec l'aide d'experts - certaines valeurs mais pas d'autres dans un site patrimonial peut poser un certain nombre de défis. Des préoccupations particulières s'appliquent aux sites urbains du patrimoine mondial («villes du patrimoine mondial») qui, de par leur nature même, sont des entités dynamiques, vivantes et en évolution. Au premier rang de ces préoccupations, il y a le risque que de tels sites du patrimoine mondial soient «gelés à temps pour des raisons de conservation» (WHC, 2003, p.167).

Du point de vue de l'inscription au patrimoine mondial, la définition de la VUE fournira à un site son «système référentiel» qui, dans de nombreux cas, suggérera - plus ou moins explicitement - des développements futurs «autorisés» à être réalisés sur le site du patrimoine mondial. En résumé, le libellé de la valeur universelle exceptionnelle a le pouvoir de définir des orientations pour le développement d'un lieu et / ou le «gel dans le temps».

L'auteur argumentera que le rôle de l'inscription au patrimoine mondial pourrait évoluer vers celui de jeter un éclairage ouvert sur l'importance d'un site, sans prescrire le sens du site «tel qu'il devrait être compris». Dans ce contexte, l'inscription de WH pourrait à son tour déclencher le début d'une étude détaillée des valeurs multivalentes - rétrospectives et prospectives - d'un lieu, plutôt que la fin du débat sur la base d'une décision d'expert à un moment donné.

VUE: ÉTUDES DE CAS - RÉTROSPECTIVE ET PROSPECTIVE

Cet exposé présentera des études de cas portant sur différentes approches de la valeur universelle exceptionnelle dans l'histoire du patrimoine mondial de l'UNESCO, manifestant la complexité théorique du concept et les différents moyens de l'interpréter et de l'appliquer. D'Abou Simbel à Varsovie, Edimbourg et la vallée de la Ruhr, une gamme de valeurs et d'approches - à la fois rétrospectives et prospectives - peut être considérée, qui à son tour suggèrent une série de pistes de discussion sur des définitions OUV durables et inclusives. un point de vue social et culturel et environnemental plus large.

VUE: RECHERCHE & EXPÉRIMENTATION

Dans la dernière partie du discours de l'auteur, une initiative de recherche en cours (www.newarchitectures.com) sera présentée, lancée par l'auteur en 2011 et depuis développée à l'échelle européenne impliquant des écoles d'architecture dans quatre villes du WH (Edimbourg, Bordeaux, Prague et Paris). L'initiative de recherche explore l'évolution des villes du patrimoine mondial depuis leur inscription sur la liste du patrimoine mondial, à travers des conférences, des expositions et des charrettes de conception collaborative entre les écoles.

Summary

OUV : CONCEPT, AIMS & RISKS

Outstanding Universal Value (OUV) is a concept central to the theory of UNESCO World Heritage (WH). This concept carries many positive aims, primarily enabling the identification and safeguarding of heritage at risk, as well as the conservation of valuable historical matter and data,

for future generations.

However, the simple fact of selectively isolating – albeit with expert input – certain values but not others in a heritage site can pose a number of challenges. Particular concerns apply to urban WH sites ('World Heritage cities'), which by their very nature are dynamic, living and evolving entities. Foremost to these concerns is the risk that such WH sites might become "frozen in time for purposes of conservation" (WHC, 2003, p.167).

From the point of WH inscription, the definition of OUV will provide a site with its 'referential system', which in many cases will suggest – more or less explicitly, future developments which are 'allowed' to be carried out on the WH site. In summary, the wording of OUV itself has the power to define orientations for a place's development and/or 'freezing in time'.

The author will argue that the role of WH inscription might evolve into that of casting an open ended spotlight on a site's importance, without prescribing a site's meaning 'as it should be understood'. In this light, WH inscription might in turn trigger the beginning of detailed study on the multivalent – retrospective and prospective – values of a place, rather than the end of debate on the basis of an expert decision at one point in time.

OUV: CASE STUDIES RETROSPECTIVE & PROSPECTIVE

This talk will present case studies of different approaches to OUV in the history of UNESCO WH, manifesting the theoretical complexity of the concept, and of different means of interpreting and applying it. From Abu Simbel to Warsaw, Edinburgh and the Ruhr Valley, a range of values and approaches – both retrospective and prospective – can be seen to be applied, which in turn suggest a range of ways forward in discussion on inclusive, sustainable OUV definitions – from a social as well as broader environmental and cultural point of view.

OUV: RESEARCH & EXPERIMENTATION

In the final part of the author's talk, an ongoing research initiative (www.newarchitectures.com) will be presented, launched by the author in 2011 and since developed at a European scale involving schools of architecture in four WH Cities (Edinburgh, Bordeaux, Prague and Paris). The research initiative explores the evolution of WH cities since their inscription on the WH list, through conferences, exhibitions and collaborative design charrettes between schools.

Bibliographie sommaire:

- Bevan, R. (2006) *The Destruction of Memory: Architecture at War*. London: Reaktion Books.
- Corner, J. (1999) *The Agency of Mapping: Speculation, Critique and Invention*. in Cosgrove, D., ed. (1999) *Mappings*. London: Reaktion Books Ltd, pp.213–252.
- Dovey, K. (1985) *The Quest for Authenticity and the Replication of*

- Environmental Meaning. in Seamon, D. & Mugerauer, R., eds. (1989) *Dwelling, Place and Environment: towards a phenomenology of person and world*. 2nd (CUP) ed., New York: Columbia University Press Morningside Edition, pp.33-50.
- Eco, U. (1982) *On the Impossibility of Drawing a Map of the Empire on a Scale of 1 to 1*. in Eco, U., ed. (1998) *How to Travel with a Salmon and Other Essays*. (transl. by Weaver, W.), London: Vintage (Random House), pp.84-94.
- Feilden, B. M. (1994) *Conservation of Historic Buildings*. (2nd edition) Oxford: Butterworth-Heinemann Ltd.
- Feilden, B.M. & Jokilehto, J. (1993) *Management Guidelines for Cultural World Heritage Sites*. Rome: ICCROM.
- Hill, J. (2006) *Immaterial Architecture*. Abingdon: Routledge.
- ICOMOS (1999) *The Burra Charter*. [online]. URL: www.icomos.org/australia/images/pdf/BURRA_CHARTER.pdf [accessed 06 May 2009]
- Jokilehto, J. (2006a) *World Heritage: Defining the Outstanding Universal Value*. *City & Time* 2 (2): 1. [online] URL: <http://www.ct.ceci-br.org> [accessed 04 January 2009]
- Jokilehto J. (2006b) *Considerations on Authenticity and Integrity in World Heritage Context*. *City & Time* 2 (1): 1. [online] URL: <http://www.ct.ceci-br.org> [accessed 29 November 2008]
- Lowenthal, D. (1985) *The Past is a Foreign Country*. Cambridge: Cambridge University Press.
- MacQuitty, W. (1965) *Abu Simbel*. with a Foreword by Dr. I. E. S. Edwards (Keeper of Egyptian Antiquities, The British Museum), London: MacDonald & Co.
- Stovel, H. (1995) *Evaluation Visit to Edinburgh* - Herb Stovel. dated 2nd March 1995, in the context of ICOMOS Advisory Body Evaluation Mission to Edinburgh, 27th Feb. - March 2/95. Courtesy of EWH, 2008.
- UNESCO WH Centre (1972) *Convention Concerning the Protection of the World Cultural and Natural Heritage*. Adopted by the General Conference at its seventeenth session, Paris, 16 November 1972. <http://whc.unesco.org/en/conventiontext/> [accessed 01 November 2008]
- UNESCO WH Centre (1980b) *ICOMOS Advisory Body Evaluation: Warsaw, Poland*. June 6-7, 1978 - completed June 1980. [online] URL: <http://whc.unesco.org/en/list/30/documents> [accessed 28 October 2008]
- UNESCO WH Centre (2001) *ICOMOS advisory body evaluation: Zollverein, Germany*. 4 November 1999, inscribed 2001. [online] URL: <http://whc.unesco.org/en/list/975/documents/> [accessed 28 October 2008]
- UNESCO WH Centre (2003) *Linking Universal and Local Values: Managing a Sustainable Future for World Heritage*. Conference, 22-24 May 2003. [online] URL: <http://whc.unesco.org/en/series/13/> [accessed 08 January 2009]

Communication 7

Titre

L'élaboration de propositions d'inscriptions au patrimoine mondial : l'approche méthodologique de CRAterre

The development of World Heritage nominations: CRAterre's methodological approach

Proposée par :

Sébastien MORISET, Thierry JOFFROY, Bakonirina RAKOTOMAMONJY, architectes

David GANDREAU, archéologue

Résumé

Depuis 1999, CRAterre apporte son soutien à l'élaboration de propositions d'inscriptions de biens sur la Liste du patrimoine mondial. A ce jour, 17 biens représentant 13 pays ont pu être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et 4 nouveaux dossiers sont en cours d'élaboration par l'équipe.

Quarante années de travail sur les cultures constructives et leurs liens au développement ont permis à CRAterre d'aborder la nomination d'une grande diversité de typologies de sites, à des échelles territoriales très variées, allant du site archéologique d'un hectare au paysage culturel de 145000 hectares.

L'élaboration de dossiers dans des pays ne possédant pour certains aucun site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial a été rendue possible grâce à une approche participative permanente, mobilisant un large éventail de parties prenantes pour s'accorder sur les valeurs universelles exceptionnelles des biens mais aussi rédiger les plans de gestion garantissant leur pérennité. Cette approche participative a contribué à la richesse des dossiers mais également assuré que le statut de patrimoine mondial soit compris par les populations concernées, qui s'imaginent parfois que l'UNESCO assumera à leur place les responsabilités de conservation que les acteurs locaux ont endossées depuis des siècles. Un effort particulier a donc été porté sur le renforcement des mécanismes traditionnels de protection, gestion et conservation des sites pour éviter que le statut de patrimoine mondial déséquilibre les processus traditionnels en place et pour prévenir le risque de voir d'autres sites nationaux privés de ressources rares et précieuses dont ils bénéficiaient avant.

Cette compétence dans le pilotage de préparation de propositions d'inscription est reconnue par l'UNESCO et ses organisations consultatives avec qui CRAterre a organisé trois formations destinées aux professionnels africains du patrimoine en 2005, 2007 et 2009 pour transférer les compétences spécifiques requises.

La communication proposée présentera l'approche méthodologique adoptée par CRAterre et les compétences mobilisées au sein de l'équipe pour élaborer des propositions d'inscription de biens sur la liste du patrimoine mondial.

Summary

Since 1999, CRAterre has been supporting the development of nominations for properties on the World Heritage List. To date, 17 properties representing 13 countries have been inscribed on the World Heritage List and 4 new files are being developed by the team.

Forty years of work on constructive cultures and their links to development have allowed CRAterre to approach the nomination of a great diversity of site typologies, on very varied territorial scales, ranging from the archeological site of one hectare to the cultural landscape of 145000 hectares.

The development of dossiers in countries that do not have sites inscribed on the World Heritage List has been made possible through a continuous participatory approach, mobilizing a wide range of stakeholders to agree on the outstanding universal values of the properties, but also write management plans to ensure their sustainability. This participatory approach has contributed to the richness of the dossiers but also ensures that the World Heritage status is understood by the populations concerned, who sometimes imagine that UNESCO will assume in their place the conservation responsibilities that local actors have endorsed since centuries. A special effort was therefore made to strengthen traditional mechanisms for site protection, management and conservation to prevent World Heritage status from disrupting existing traditional processes and to prevent the risk of seeing other national sites without resources, rare and valuable they enjoyed before.

This competence in piloting the preparation of nominations is recognized by UNESCO and its consultative organizations with whom CRAterre organized three training sessions for African heritage professionals in 2005, 2007 and 2009 to transfer the specific skills required.

The proposed paper will present the methodological approach adopted by CRAterre and the skills mobilized within the team to develop nominations for properties on the World Heritage List.

Communication 8

Titre

Définition de la VUE de Tanger et approche comparative

Definition of Outstanding Universal Value of Tangier and Comparative Approach

Proposée par:

Philippe REVAULT, architecte urbaniste, ex professeur à l'ENSA Paris la Villette, expert UNESCO

Résumé

En tant qu'expert UNESCO, Philippe Revault a, depuis 1995 (Bethléem 2000), eu l'opportunité d'expérimenter les différentes phases d'élaboration du dossier d'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial, concernant de nombreuses villes. Sa pratique du patrimoine urbain a commencé, en France, avec la préparation des premiers dossiers « plan de sauvegarde et de mise en valeur », dans les années 1965, à propos des villes d'Aix en Provence et d'Avignon, sous la direction de Jean Louis Taupin, ACMH. Son intérêt s'est confirmé en participant aux années pionnières de l'Association de Sauvegarde de la Médina de Tunis (1971 et s.).

La courte durée de l'exposé l'amène à retenir dans la catégorie "Paysage Urbain Historique" (mémoire de Vienne, 2005), l'exemple de la ville de Tanger, et de traiter la phase essentielle de la définition de la VUE, valeur universelle exceptionnelle, pour voir en quoi cette phase conditionne l'ensemble de la démarche d'inscription, y compris le « plan de gestion du Bien ». La définition de la VUE peut se construire lors d'ateliers où sont rassemblés, d'une part les savoirs constitués et disciplines formant une base mobilisable solide, (historiens, géographes, océanographes, architectes, urbanistes, botanistes, archéologues, sociologues, juristes...) et, d'autre part des représentants d'institutions publiques et des représentants de la société civile. Cet échange vise à faire émerger un titre et les grandes lignes d'un récit donnant un sens au socle de connaissances scientifiques réunies, le choix de critères et la définition des limites du Bien. La spécificité de chaque site conduira à choisir les compétences scientifiques, professionnelles et la gestion appropriées.

La présentation du cas de Tanger sera, pour être plus explicite, accompagnée, d'analyses comparatives avec d'autres sites abordés par Philippe Revault (Harar en Éthiopie, Djerba, Casablanca...) documentant les étapes essentielles de l'élaboration de la VUE. Ceci afin d'explicitier l'articulation des choix méthodologiques retenus et de la spécificité des contextes urbains et culturels. Des comparaisons avec la préservation des sites urbains en France contribueront à éclairer les spécificités du cas présenté. Il convient de savoir distinguer les approches et enjeux commandant les projets de préservation et de gestion des biens patrimoniaux à l'échelle nationale et les projets d'inscription sur la liste du patrimoine mondial revêtant le caractère unique de l'universel. Ces logiques sont parfois concurrentes : la valeur universelle qui sur le plan juridique se réfère à un droit international peut être perçue par certains pays, possédant leur propre arsenal de protection, comme une ingérence.

19

Summary

As a UNESCO expert, since 1995 (Bethlehem 2000), Philippe Revault has had the opportunity to experience the different phases of elaboration of the nomination file on the World Heritage List, concerning many cities. His practice of urban heritage began in France, with the preparation of the first «safeguarding and enhancement plan» files, in the years 1965, about the cities of Aix en Provence and Avignon, under the direction Jean Louis Taupin, ACMH. His interest was confirmed by participating in the pioneering years of the Safeguard Association of the Medina of Tunis (1971 et seq.).

The short duration of the presentation leads him to remember in the category «Historical Urban Landscape» (Vienna memorandum, 2005), the example of the city of Tangier, and to address the essential phase of the definition of the OUV, Outstanding Universal Value, to see how this phase affects the entire enrollment process, including the «management plan for the property». The definition of the OUV can be constructed in workshops where, on the one hand, knowledge and disciplines forming a solid mobilizable base are gathered (historians, geographers, oceanographers, architects, urban planners, botanists, archaeologists, sociologists, jurists...) and representatives of public institutions and representatives of civil society. This exchange aims to bring out a title and the outline of a narrative giving meaning to the base of scientific knowledge, the choice of criteria and the definition of the boundaries of the Good. The specificity of each site will lead to choosing the appropriate scientific, professional and management skills.

The presentation of the case of Tangier will, to be more explicit, accompanied by comparative analyzes with other sites (Harar in Ethiopia, Djerba, Casablanca ...) documenting the essential steps in the development of view. This is to explain the articulation of the chosen methodological choices and the specificity of urban and cultural contexts. Comparisons with the preservation of urban sites in France will help to clarify the specificities of the case presented. It is important to be able to distinguish the approaches and issues that drive heritage

preservation and management projects at the national level and the World Heritage list projects that are unique in the universal. These logics are sometimes competing: the universal value that legally refers to an international law can be perceived by some countries, with their own arsenal of protection, as an interference.

Bibliographie sommaire:

Publications:

- « Port-au-Prince, les dilemmes de la reconstruction ». Revue Urbanisme, n° 394 automne 2014.
- « Urban Project Workshop : exploration of Heritage in the Taohuawu, Suzhou » XJTLU University. Chine, 2014
- “Harar, une cité musulmane d’Ethiopie, a Muslim City of Ethiopia” co-responsable avec Serge Santelli. Maisonneuve et Larose, 2004.
- « «Maisons d’Ispahan» co-responsable avec Darab Diba et Serge Santelli. Maisonneuve et Larose, 2002.
- «Maisons de Bethléem» co-responsable avec Serge Santelli et Catherine Weill Rochant. Maisonneuve et Larose, 1997.
- «Fes 1400 médiévale», ouvrage collectif, Collection Autrement, série Mémoires, 1992.
- «Palais et Demeures de Fes», tome 3, ouvrage collectif dirigé par A. Amahan et J. Revault, éditions du CNRS, 1992.

Table ronde

Images collectives et limites du patrimoine mondial: former des experts pour qui? Pourquoi? Comment?

Group imaginaries and World Heritage limits: training experts for whom? Why? and how?

(président de session: Lorenzo Diez)

16h00

Cécile OLIVE-GARCIA, Conseil départemental du Puy-de-dôme, (France)

Barbara RIEF-VERNAY, Université technique de Vienne (Autriche)

Francesco BANDARIN, conseiller auprès du directeur du patrimoine mondial (France)

Claudine DEOM, Université de Montréal (Québec)

Mickaël COLIN, Bureau d'étude Grahal (France)



Biographies sommaires



ALESSANDRI Raphaël

Directeur d'études Aménagement du territoire-Planification
Mission Bassin minier Nord-Pas de Calais
ralessandri@missionbassinminier.org

Raphaël Alessandri est architecte, diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Val de Seine. Après avoir travaillé successivement en agences d'architecture et de paysage, il complète sa formation par un Diplôme d'Etude Spécialisée Supérieur « villes et patrimoine du Maghreb et du Proche Orient » à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Belleville.

En 2003 et 2004 il participe à l'élaboration du dossier d'inscription de Harar Jugol (ville fortifiée d'Ethiopie) sur la liste du patrimoine mondial (inscrite depuis 2006). Dans ce cadre, il a travaillé plus précisément sur les pressions liées à la gestion de l'eau ainsi qu'à l'élaboration du plan de gestion.

Depuis 2004, il travaille au sein de la Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais à la protection, la gestion et la transformation de l'héritage minier, dans une logique cherchant à concilier la nécessaire mutation du territoire avec les enjeux de préservation de sa Valeur Universelle et Exceptionnelle. Il a participé à l'élaboration du dossier d'inscription du Bassin Minier sur la liste du patrimoine mondial (inscrit depuis 2012) et suit la mise en œuvre du plan de gestion UNESCO, notamment à travers les questions de planification et de développement de projets « démonstrateurs » visant les cités minières, l'aménagement du territoire et le patrimoine en danger. Il participe aux réflexions et à la définition d'une stratégie d'intervention de l'Etat, des bailleurs et de l'ensemble des

collectivités concernant la mise en œuvre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (volet habitat et aménagement).



BANDARIN Francesco

Conseiller spécial pour le patrimoine
Direction générale de l'UNESCO
fbandarin@gmail.com

Francesco Bandarin est architecte et urbaniste spécialisé en conservation urbaine. De 2000 à 2010, il a été directeur du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et secrétaire de la Convention du patrimoine mondial. De 2010 à 2018, il a été sous-directeur général de l'UNESCO pour la culture.

Il est actuellement conseiller spécial pour le patrimoine du directeur général de l'UNESCO. Il est également membre du comité directeur du Trust Aga Khan pour la culture et membre d'ICOMOS Italie.

Il est diplômé en architecture (IUAV Venise) et en planification urbaine et régionale (UC Berkeley) et a été professeur de planification urbaine et de conservation urbaine à l'Université de Venise (IUAV) de 1980 à 2016.

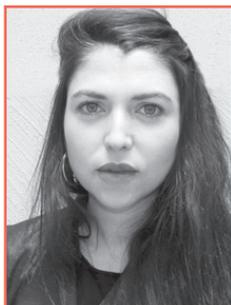
Ses publications récentes incluent : Le paysage urbain historique : gérer le patrimoine dans un siècle urbain, 2012 et Reconnecter la ville. L'approche du paysage urbain historique et l'avenir du patrimoine urbain, 2015, tous deux co-écrits avec Ron van Oers et publiés par Wiley-Blackwell. Un livre complet sur l'expérience du paysage urbain historique, Re-shaping Urban Conservation, co-édité avec Ana Pereira Roders, sera publié prochainement par Springer, 2018.



BEN YOUNES Houda

Architecte et doctorante en architecture
Ecole nationale d'architecture et d'urbanisme de Tunis
houda.b.younes@gmail.com

Architecte depuis 2010 et titulaire d'un master de recherche en architecture, elle poursuit actuellement sa thèse de doctorat en architecture à l'Ecole nationale d'architecture et d'urbanisme de Tunis (ENAU). Passionnée par le patrimoine architectural vernaculaire berbère, elle focalise ses recherches en master sur l'étude de l'architecture domestique et religieuse produite par les berbères, dans deux milieux géographiques différents, à savoir les montagnes de Matmata, Demmer et Nafousa ainsi que l'île de Djerba. Dans le cadre de cette étude, elle a pu déterminer et comparer les taux d'influence des contraintes géographiques et socioculturelles dans l'architecture de ces deux milieux. Dans son travail de thèse, elle s'intéresse également à la question du patrimoine architectural berbère, construit dans des contextes géographiques différents. Ainsi, elle a mené une comparaison d'un échantillon exhaustif de mosquées ibadites construites dans la pentapole du M'Zab et dans l'île de Djerba. Elle a abordé ce sujet, à travers la question de l'apport des particularismes socioculturels de la communauté berbère et ibadite dans l'architecture de leurs mosquées. Elle a par ailleurs effectué plusieurs stages dans des laboratoires de recherche et dans des institutions culturelles, notamment au sein des laboratoires CIHAM (Université Lumière) à Lyon et LVAP (EPAU) à Alger, ainsi qu'au sein de l'institut archéologique allemand de Rome (DAI-Rom).



BERTINI Viola

Research fellow
Iuav University of Venice, Dipartimento di Culture del progetto
viola.bertini@iuav.it

Viola Bertini (La Spezia, 1984) est diplômée en architecture du Politecnico di Milano et a obtenu un doctorat en composition architecturale à l'Université Iuav de Venise, présentant une thèse sur le travail de l'architecte égyptien Hassan Fathy.

Elle est actuellement chercheuse à l'Université Iuav, étudiant la signification des paysages culturels. Elle travaille comme assistante d'enseignement à Venise et, en tant que professeure contractuelle, elle enseigne le design architectural au Politecnico di Milano.

Ses principaux thèmes de recherche vont de la relation entre tradition et modernité en architecture, à l'architecture et au tourisme, en passant par les zones marginales, la mise en valeur du patrimoine et les paysages culturels.

En 2016, elle a été chercheuse au CIDHEUS - Centro Interdisciplinare de História, Culturas e Sociedades de l'Université d'Évora et, depuis 2014, elle collabore en tant que chercheuse consultant à l'Université américaine de Beyrouth.

Elle fait partie du comité scientifique du magazine OFFICINA et participe, en tant que secrétaire scientifique, au réseau international des écoles d'architecture Designing Heritage Tourism Landscapes.

Elle a été conseillère dans plusieurs workshops internationaux (Athènes, Milan, Venise, Évora, Roquebrune-Cap-Martin) et a participé en tant que conférencière à de nombreux séminaires de recherche et conférences internationales.

Elle travaille entre Milan, où elle a sa propre agence d'architecture, et Venise.

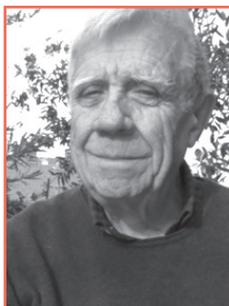


BÖCKER Axel

Conservateur
Ministère de l'Éducation et de la Culture de la Sarre, Service du Patrimoine historique
a.boecker@denkmal.saarland.de

Axel Böcker est conservateur de district (Gebietskonservator) au Service du Patrimoine historique (Landesdenkmalamt) de la Sarre (Allemagne) depuis 2000. Après avoir obtenu son diplôme en architecture à la RWTH Aachen, il a effectué un stage scientifique au Bureau de la préservation des monuments historiques de Westphalie à Münster. Il est membre du comité consultatif scientifique de l'Institut d'études régionales de la Sarre, du Comité du patrimoine bâti partagé de l'ICOMOS (SBH) et du Groupe de travail sur la théorie et l'enseignement de la conservation.

En plus de son travail de conservateur de district pour la capitale du Land, Sarrebrück, il est responsable des monuments de la Sarre, en particulier de la Völklinger Hütte, inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Dans de nombreuses conférences et essais, il a également traité scientifiquement des monuments de la Sarre et de la préservation du patrimoine industriel technique.



CECCARELLI Paolo

Professeur émérite d'urbanisme
Université de Ferrare
cec@unife.it

Chaire UNESCO « Planification

urbaine et régionale pour le développement local durable ».

Coordinateur, Mediterranean UNESCO Chairs Network, MUNICH. Coordinateur de chaires UNESCO italiennes « Structure du territoire, Durabilité urbaine, Tourisme », TEST.

Coordinateur, Réseau européen-latino-américain des écoles d'architecture « Red Alvar- Proyecto y Patrimonio ». Président, International Laboratory of Architecture and Urban Design (ILAUD).

Recteur de l'Institut d'Architecture, IUAV de Venise (1980-1989) ; doyen de l'École d'architecture, Université de Ferrare (1989-2000). Professeur d'urbanisme IUAV, École Polytechnique de Milan, Université de Padoue.

Professeur invité MIT (1989, 1982, 1980, 1979), U.C., Berkeley (1992, 1997) U.C. Santa Cruz (1979). Chercheur invité, Center of European Studies, Université de Harvard (1979-1981). Visiteur associé, Université Waseda, (Canon Fellow, 2002). Associé, Joint Center for Urban Studies, Harvard University et MIT (1963-1965). Il a donné de nombreuses conférences en Australie, en Chine, en Inde, en Amérique Latine.

Chef d'équipe pour le plan directeur de Jéricho, Palestine (2012-2014). Responsable du projet de revitalisation du centre historique de Montevideo, Uruguay (2003) et du projet du technopôle de Gaoming, Guangdong, République Populaire de Chine (2008). Superviseur, programme conjoint UNIFE, IILA Ville de Valparaiso « Réhabilitation de Valparaiso » (2006) ; consultant de la ville de Buenos Aires (2006) : consultant UNEP en planification physique, Paranacidade, Curitiba, Brésil (1996-2001) ; superviseur du plan directeur de la région métropolitaine d'Addis-Abeba, Ethiopie (1983-1986). Plans directeurs de Pérouse, Lucca, Vicenza, Fermo, Massa Marittima, Comacchio, Sassuolo. Plan d'aménagement paysager de la vallée d'Aoste. Plans stratégiques en Lombardie et Emilie-Romagne. Plan stratégique et plan de gestion du site patrimoine mondial d'Urbino (2012-2014). Project UNESCO « Creative small settlements » (2015-2018).



COLIN Mickaël

Directeur adjoint
GRAHAL
mickaël.colin@grahal.fr

Mickaël COLIN est directeur adjoint du bureau d'études GRAHAL. Il y est chargé du pôle Stratégie, au sein duquel collaborent le département de la Recherche R&E® et celui de l'ingénierie patrimoniale i-pat®. Historien de formation, il a acquis depuis 17 ans une compétence spécifique dans le domaine du Patrimoine mondial. Il a ainsi successivement été chargé des candidatures de Salins-les-Bains (2009) en extension de la Saline royale d'Arc-et-Senans (inscrite depuis 1982), du paysage culturel de l'agropastoralisme des Causses et des Cévennes (2011), des Climats du vignoble de Bourgogne (2015) et a conseillé la Ville de Strasbourg pour obtenir l'extension de la Grande-Île au quartier allemand de la Neustadt (2017). Il a également été missionné en 2009 comme expert par le Centre du Patrimoine mondial afin de mener une expertise au Maroc. Mickaël COLIN dirige actuellement pour GRAHAL le dossier de candidature de la Ville de Nîmes (Gard) pour son inscription sur la Liste du Patrimoine mondial (en cours d'instruction), ainsi que la candidature du phare de Cordouan, travaillée à l'échelle pertinente de l'estuaire de la Gironde. Dans chacune de ces démarches, dans le temps long du processus de la candidature, c'est toujours cette dimension territoriale de projet et de gestion qui a retenu son attention, notamment en termes de connaissances et de compétences scientifiques et techniques nécessaires à toute gouvernance efficiente. Outre plusieurs études d'impact patrimonial, il a parallèlement été chargé des plans de gestion de sites déjà inscrits : Ancienne Jurisdiction de Saint-Emilion, Grande-Île de Strasbourg, Sites préhistoriques et Grottes ornées de la Vallée de la Vézère. Il anime actuellement l'élaboration des plans de gestion de la Saline royale d'Arc-

et-Senans et de Salins-les-Bains, des beffrois du Nord de la France ou encore du Canal du Midi.



DEOM Claudine

Professeure agrégée
Université de Montréal, Faculté
d'aménagement (architecture)
claudine.deom@umontreal.ca

Claudine Déom est professeure agrégée à l'École d'architecture de Montréal depuis 2006. Elle est responsable de l'option Conservation de l'environnement bâti de la maîtrise en Sciences appliquées Aménagement. En tant que chercheuse-associée à la chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti, elle poursuit des recherches en conservation de l'environnement bâti dont les sujets s'articulent autour de la question de l'attribution des valeurs patrimoniales et du rôle des diverses parties prenantes de la société civile dans la conservation de leur patrimoine. Elle s'intéresse également à la pédagogie de l'enseignement de la conservation, plus particulièrement comment celui-ci s'insère dans la formation des architectes en Amérique du Nord. Claudine Déom œuvre au sein de divers groupes en conservation du patrimoine dont Héritage Montréal et ICOMOS Canada. De 2009 à 2013, elle préside la Table ronde des éducateurs en conservation au Canada, un réseau de professeurs et de professionnels impliqués dans la formation en conservation à l'échelle du pays, et depuis 2017, elle siège au Conseil du patrimoine culturel du Québec, l'organisme consultatif qui soutient le ministre de la Culture et des Communications en matière de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine culturel québécois.



FONTAINE Sonia

Paysagiste dplg
Sonia Fontaine paysage
soniafontaine.paysagiste@gmail.com

Sonia Fontaine est paysagiste DPLG et plasticienne ENSBA. Diplômée en 2008 de l'École Nationale Supérieure du Paysage de Bordeaux, et après une première expérience professionnelle de 6 ans dans le domaine de l'urbanisme, elle s'installe en paysagiste libérale à Bordeaux. Depuis 4 ans, elle développe ses activités professionnelles autour de la réalisation d'études territoriales, études « Grand paysage », études patrimoniales et des volets paysagers et patrimoniaux des documents réglementaires (patrimoniaux et d'urbanisme), et de projets d'aménagements paysagers et jardins en secteur rural ou littoral.

Habitée à intervenir en milieu naturel, rural, urbain, ou périurbain, elle a développé un savoir-faire dans le domaine des études paysagères et patrimoniales, réalisées dans des contextes patrimoniaux à gros enjeux ou sur des territoires soumis à des problématiques d'aménagements ou de protection complexes : abords de Monuments Historiques, sites classés et inscrits, biens inscrits UNESCO, Grands Sites de France, espaces naturels protégés, Parc Naturels Régionaux ou encore territoires littoraux ou de montagne.

Elle a ainsi travaillé ou travaille actuellement sur plusieurs sites classés et Grand Site de France labellisés ou en cours de labellisation (Grand Site de la Camargue gardoise (30), Grand Site en projet de la Vallée Vézère (24), Grand Site en projet de la Combe d'Arc (07)) et sur des biens inscrits UNESCO (Ancienne juridiction de St-Emilion (33)) ou en cours d'inscription (Phare de Cordouan (33)).

Elle est également active au sein du bureau de la Fédération Française du Paysage Nouvelle Aquitaine, et contribue à initier et développer des actions de promotion du paysage et de la profession de paysagiste-concepteur. Début 2018, elle est élue au conseil d'administration du MAJ Nouvelle Aquitaine, centre de formation professionnelle continue des architectes, paysagistes-concepteurs et métiers du cadre de vie. Elle participe à développer l'offre de formation à destination des professionnels du cadre de vie.



GALLITRE Romain

Chargé d'urbanisme
Communauté de communes du
Grand Saint-Emilionnais
planification@grand-st-emilionnais.org

Romain Gallitre est chargé de mission en urbanisme et aménagement du territoire au sein de la communauté de communes du Grand Saint-Emilionnais (33). Diplômé d'un master en ingénierie des territoires à l'Université de Bordeaux en 2013, il a, au cours de cette formation, pu aborder les différentes problématiques territoriales observées sur le territoire métropolitain ainsi que les multiples outils à disposition des collectivités pour y répondre. Après une première expérience de six mois au sein du service planification urbaine de la communauté urbaine de Bordeaux où il a participé à la construction du volet environnemental du PLU métropolitain, il intègre au 1er janvier 2014 la communauté de communes du Grand Saint-Emilionnais pour piloter l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) sur cette intercommunalité de 22 communes située à 45 km à l'est de la métropole bordelaise.

Particulièrement attaché à la ruralité mais également aux enjeux de l'urbanisme, il intervient désormais sur l'ensemble des questions

en lien avec l'aménagement et au développement du Grand St Emilionnais, territoire à la croisée des problématiques urbaine, paysagère, patrimoniale ou encore économique. Il a ainsi contribué activement à l'élaboration d'un programme local de l'habitat et d'un plan local d'urbanisme intercommunal tout en animant et coordonnant les politiques en lien avec l'inscription de l'ancienne Juridiction de Saint-Emilion sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (site patrimonial remarquable, plan de sauvegarde et de mise en valeur). Depuis près de 18 mois, il accompagne donc les élus dans une réflexion visant à aborder la question patrimoniale au-delà du simple fait réglementaire pour la mettre au cœur d'une véritable stratégie d'attractivité résidentielle et économique.

En parallèle de ce poste de chargé de mission, Romain Gallitre intervient depuis 2 ans auprès du Centre de Formation de la Fonction Publique Territoriale en qualité de formateur sur les modules de planification urbaine et d'urbanisme intercommunale.



GARTNER-NEGRIN Julia

Architecte et urbaniste de l'Etat
Bureau de la protection et de la
gestion des espaces, Ministère de
la Culture
julia.gartner-negrin@culture.gouv.fr

Architecte du Patrimoine et Architecte DPLG, Julia Gartner-Negrin a exercé dans le domaine de la maîtrise d'œuvre pendant une dizaine d'années (en France et en Allemagne) avant de passer le concours d'architecte-urbaniste de l'Etat. Après avoir exercé les fonctions d'architecte des Bâtiments de France, elle est aujourd'hui adjointe au chef de bureau de la protection et de la gestion des espaces au sein de la direction générale des patrimoines du ministère de la Culture. Ce bureau est

en outre en charge de la gestion des biens culturels inscrits sur la liste du patrimoine mondial.

Au sein d'ICOMOS, elle est en charge du suivi du bien patrimoine mondial de l'usine sidérurgique de Völklingen en Allemagne.



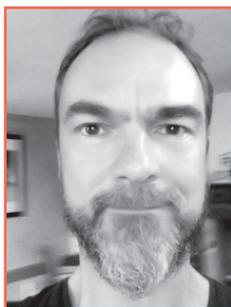
LONGUET Isabelle

Directrice
Mission Val de Loire Patrimoine
mondial
longuet@mission-valde Loire.fr

Isabelle Longuet est depuis 2010, directrice de la Mission Val de Loire, structure dédiée à la gestion de l'inscription du Val de Loire sur la liste du patrimoine mondial comme paysage culturel.

Auparavant, elle a occupé plusieurs postes au sein du ministère de la culture français, les derniers étant ceux de Chef du bureau des actions internationales et européennes pour le patrimoine et l'architecture, à la direction de l'architecture et du patrimoine à partir de 1996, puis de chargée du suivi de la convention du patrimoine mondial pour la France de 2004 à 2010 et secrétaire de la « Convention France-UNESCO pour le patrimoine » (outil d'action commune entre le gouvernement français et l'UNESCO pour des coopérations sur des sites du patrimoine mondial dans différents pays).

Elle a suivi des études d'histoire (spécialisation en histoire contemporaine et histoire des techniques), et de langues (slaves). Membre du conseil d'administration d'ICOMOS France.



MORISSET Sébastien

Architecte, chercheur, responsable du thème patrimoine
Laboratoire CRAterre - Ecole nationale supérieure d'architecture de Grenoble
sebastien.moriset@grenoble.archi.fr

Sébastien Moriset est architecte et poursuit depuis 1993 des activités d'enseignement et de recherche appliquée sur les questions de la gestion et de la conservation du patrimoine, nourries par plus de 62 projets menés dans 39 pays d'Afrique et d'Asie. Il a élaboré 8 propositions d'inscription sur la liste du patrimoine mondial ayant toutes abouti, développé des plans de gestion et mis en œuvre des programmes de conservation. Il est actuellement responsable du thème patrimoine du laboratoire CRAterre de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble.

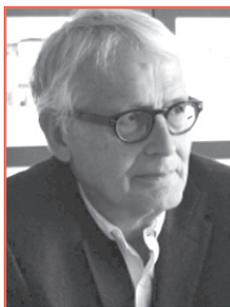


OLIVE-GARCIA Cécile

Chef de projet patrimoine mondial
Direction Aménagement et Développement, Conseil départemental du Puy-de-dôme
cecile.olive@puy-de-dome.fr

Diplômée en sciences politiques, section relations internationales, et en histoire, elle s'est spécialisée en gestion de projets internationaux à la faveur de différentes expériences en France (développement de la filiale française d'une compagnie égyptienne) et à l'étranger (chargée de projets dans une ONG italienne et un média sénégalais).

C'est d'abord par le volet politique et territorial qu'elle a abordé le patrimoine mondial. Collaboratrice au sein du cabinet du président du conseil départemental du Puy-de-Dôme, elle s'est vu confier l'étude de faisabilité relative à l'inscription de la Chaîne des Puys – faille de Limagne sur le Liste du patrimoine mondial. Passionnée par ce sujet et ses dimensions scientifiques, sociologiques et diplomatiques, elle est nommée chef de projet en 2007. Depuis onze ans maintenant, elle travaille sur cette candidature, tant sur la constitution de son contenu et la rédaction des dossiers d'inscription, que sur la coordination de ses volets locaux, nationaux et internationaux. Elle travaille pour cela en transversalité avec une équipe pluridisciplinaire d'une vingtaine de contributeurs : géologues, géographe, cartographe, écologues, gestionnaires de site, chargés de communication et d'édition, infographiste, assistants logistique et administratif.



REVAULT Philippe

Architecte urbaniste
ex-professeur ENSA Paris la Villette
revaultphilippe@gmail.com

Architecte urbaniste, Philippe Revault a été professeur à l'ENSA Paris la Villette (Projet urbain, morphologie de Villes, etc.). En tant qu'expert UNESCO, il a, depuis 1995 (Bethléem 2000), eu l'opportunité d'expérimenter, sur certaines villes (Harar, Casablanca, Tanger, Djerba), les différentes phases d'élaboration d'un dossier d'inscription sur la liste du patrimoine mondial. Sa pratique du patrimoine urbain a commencé, en France, avec la préparation des premiers dossiers « plan de sauvegarde et de mise en valeur », dans les années 1965, à propos des villes d'Aix en Provence et d'Avignon, sous la direction de Jean Louis Taupin, ACMH. Son intérêt s'est confirmé en participant, aux années pionnières 1970 de l'Association de

Sauvegarde de la Médina de Tunis. Certains de ces travaux ont donné lieu à des publications (ex : Harar, une cité musulmane d'Ethiopie, a Muslim City of Ethiopia, avec Serge Santelli. Maisonneuve et Larose, 2004).

Par ailleurs, au sein du bureau d'études pluridisciplinaire ACT Consultants, il a dirigé depuis 1990, des études portant sur des situations urbaines de grande vulnérabilité, tel que la reconstruction de Port au Prince après 2010, la revalorisation de banlieues et de centres anciens dans le cadre de projets retenus par l'ANRU.



RIEF VERNAY Barbara

Enseignante et chercheuse
Université Technique de Vienne, Autriche
barbara.rief-vernay@tuwien.ac.at

Diplômée en architecture (Université Technique de Vienne, Autriche), Barbara Rief Vernay a travaillé durant plusieurs années pour des cabinets spécialisés dans la réhabilitation architecturale des bâtiments anciens viennois. Cette activité l'a familiarisée à la fois avec la mise en œuvre matérielle des projets de réhabilitation et avec les politiques municipales et étatiques liées à la protection des structures historiques de la capitale autrichienne. Au cours de la préparation de sa thèse de doctorat en géographie urbaine (cotutelle Université Paris Ouest et Université Technique de Vienne, Autriche) ayant pour thème la gestion du patrimoine urbain culturel dans le cadre du développement actuel de Vienne et de Budapest, elle a été amenée à étudier les principes inhérents au classement « patrimoine mondial de l'UNESCO ». En tant que membre du laboratoire UMR LAVUE 7218, elle a publié des articles traitant des politiques patrimoniales des villes centre-européennes, en soulignant les conflits d'intérêts ou encore les dilemmes

qui peuvent être générés lors la mise en protection d'immeubles ou de quartiers entiers. Depuis 2015, elle est chargée de cours et chercheuse à la faculté d'architecture de l'Université Technique de Vienne (institut JASEC). Ses interventions portent sur l'histoire de l'urbanisme et sur les politiques patrimoniales dans le contexte de la compétition urbaine internationale (villes d'Europe centrale). Elle est co-fondatrice d'un groupe de travail interdisciplinaire dont le principal objet est la comparaison du développement des métropoles centre-européennes de part et d'autre de l'ancien Rideau de fer ; elle est par ailleurs co-éditrice du livre Vienne-Budapest. Espaces urbains du 20e siècle en parallèle.



VERDELLI Laura

Enseignante et chercheuse
UMR CNRS 7324 CITERES CItés,
Université de Tours
laura.verdelli@univ-tours.fr

Maître de conférences en Composition urbaine et projet d'aménagement à l'Université de Tours, Laura Verdelli est membre de l'UMR CNRS 7324 CITERES CItés, TERri-toires, Environnement et Sociétés.

Architecte-urbaniste (Politecnico di Milano, Italie), elle possède un master en paysagisme (Fondazione Minoprio, Como, Italie), et un doctorat en aménagement de l'espace et urbanisme auprès de l'Université de Tours et en histoire, spécialité patrimoine culturel et muséologie, auprès de l'Université de Coimbra (Portugal). Ses principales problématiques de recherche portent sur : les processus de protection, patrimonialisation et mise en valeur des patrimoines et des paysages ; l'application de variables culturelles, patrimoniales et touristiques aux patrimoines et aux paysages culturels ; les dynamiques contemporaines liées à ces processus (en particulier dans le cas des labellisations de type UNESCO) ; l'interac-

tion entre production et protection patrimoniale et planification spatiale (stratégique).



WHITE James

Architecte
Fondateur du réseau NAOH (new architectures of heritage)
jdgwhite@gmail.com

James White conduit depuis dix ans des recherches académiques indépendantes sur le patrimoine mondial UNESCO (PM), se concentrant sur les interventions contemporaines en sites urbains du PM. En 2010, il a complété un MPhil (DEA, Université d'Edimbourg) sur la théorie du PM, grâce à une bourse de recherche Andrew Grant Bequest Major Award (2008) de l'École des Beaux-Arts d'Edimbourg (Edinburgh College of Art/ UoE).

En 2011, il a lancé l'initiative de recherche new architectures of heritage (NAOH, newarchitectures.com) visant à étudier les évolutions architecturales et technologiques des sites urbains du PM, se concentrant en premier lieu sur Edimbourg (colloque, 2013), en collaboration avec l'Université d'Edimbourg.

Toujours en partenariat avec l'Université d'Edimbourg, l'initiative de recherche et d'échanges académiques NAOH s'est ensuite développée à d'autres villes du PM à l'échelle européenne, en impliquant Bordeaux (ensapBx) depuis 2015, Prague (Archip) depuis 2016, et Paris (ensaPLV) depuis 2017, sous la forme de colloques, visites de sites du PM et charrettes de design collaboratif entre écoles d'architecture. Il est prévu que davantage d'écoles se joignent aux échanges dans les mois et années à venir.

En 2017, l'initiative de recherche NAOH a servi de base pour la création du réseau académique SAWH (Schools of Architecture / World Heritage) sous la cotutelle

de NAOH et des écoles d'architecture de Bordeaux (Chantal Callais et Thierry Jeanmonod, CNRS Passages (UMR 5319)) et d'Edimbourg (Ruxandra Stoica et Suzanne Ewing), ainsi que de Gauthier Bolle (écoles de Strasbourg et de Bordeaux). James White a mené le lancement du réseau SAWH avec Callais, Jeanmonod et Bolle à la réunion annuelle de l'AEAA (Association Européenne pour l'Enseignement de l'Architecture) en septembre 2017, avec la participation de l'UNESCO et de l'ICOMOS.

Depuis 2008, il a donné des communications sur sa recherche sur le PM UNESCO dans les écoles d'architecture d'Edimbourg, Cambridge, Bordeaux, Prague et Paris.

Dans sa vie professionnelle, James White travaille pour l'agence Rogers Stirk Harbour + Partners (Londres) depuis 2012, tout en poursuivant sa recherche académique indépendante.

Il est actuellement basé à Genève, Suisse.

Un patrimoine mondial, culturel et naturel

Le 16 novembre 1972, suite à la conférence des Nations Unies sur l'environnement humain de Stockholm, la conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) adopte une convention sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. Depuis, une succession d'orientations ont été élaborées tandis que de nombreux sites repérés dans une centaine de pays sont venus enrichir chaque année la liste des biens du patrimoine mondial. Celle-ci a pour objectif l'identification et la préservation d'éléments patrimoniaux culturels, naturels ou mixtes, dont la valeur exceptionnelle est reconnue universelle.

À ce jour, pas moins de 1 073 biens ont été inscrits sur cette liste, à savoir 832 biens culturels et 206 biens naturels. À elle seule, la France en compte 43, de la basilique et colline de Vézelay, la basilique de Chartres, le Mont-Saint-Michel et sa baie, le palais et parc de Versailles et les sites préhistoriques et grottes ornées de la vallée de la Vézère, inscrits en 1979, à l'extension du bien strasbourgeois de la Grand-Île à la Neustadt en 2017.

Les missions de l'UNESCO en faveur du patrimoine mondial consistent essentiellement à encourager les états à signer la convention de 1972 puis à proposer des sites pour une inscription sur la liste du patrimoine mondial et ensuite à élaborer un plan de gestion pour les biens inscrits, en veillant à la sauvegarde de ceux-ci. Si elle peut fournir une assistance aux sites en péril, en cas de danger immédiat, l'UNESCO essaye surtout d'appuyer les activités des états membres et de favoriser l'implication des populations locales dans la préservation de leurs biens. Elle encourage également la coopération internationale en matière de conservation du patrimoine.

Créé en 1976, le comité du patrimoine mondial se réunit annuellement pour mettre à jour la liste du patrimoine mondial, acceptant ou non les biens proposés par les états parties et supprimant éventuellement de la liste ceux ne répondant plus à ses exigences. Actuellement, deux biens ont été délistés, quand cinquante-quatre sont déclarés en péril. La 42e session ordinaire du comité du patrimoine mondial aura lieu à Manama (Bahreïn) du 24 juin au 4 juillet 2018.

Notes

Comité scientifique :

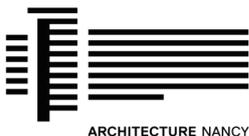
Joseph Abram (ENSA Nancy), Gauthier Bolle (ENSAP Bordeaux), Mireille-Bénédicte Bouvet (Région Grand Est – Service de l'inventaire), Mickaël Colin (GRAHAL sarl), Catherine Coutant (Association des biens français du Patrimoine mondial), Lorenzo Diez (ENSA Nancy ; École de Chaillot), Sophie Eberhardt (École polytechnique de Prague ; Lépac), Maria Garvari-Barbas (Université Paris I – Panthéon Sorbonne), Pierre Maurer (ENSA Nancy), Eva Mendgen (Historienne de l'art allemande), Andrea Rumpf (directrice du Luxembourg center for architecture), Jonathan Truillet (DRAC Grand Est - CRMH), Hélène Vacher (ENSA Nancy).

Comité d'organisation :

Lorenzo Diez, Pierre Maurer, Christophe Huon, Fiona Zingarelli (École nationale supérieure d'architecture de Nancy)

LHAC

Laboratoire d'histoire
de l'architecture contemporaine



métropole GrandNancy



association des
biens français
PATRIMOINE
MONDIAL